



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3946

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Démarche EcoCité - Programme d'investissements d'avenir Ville de Demain - Projet Pass urbain - Convention avec SETEC ITS

service : Délégation générale au développement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Braillard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Huguët (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne JC., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3946**

commission principale : urbanisme

objet : **Démarche EcoCité - Programme d'investissements d'avenir Ville de Demain - Projet Pass urbain - Convention avec SETEC ITS**

service : Délégation générale au développement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lancée par le Ministère de l'égalité des territoires et du logement en octobre 2008 à l'issue du Grenelle de l'environnement, la démarche EcoCité s'inscrit dans le cadre du plan développement durable de l'Etat. Par délibération séparée, le Conseil de communauté a validé la participation au projet et autorisé la signature de la convention locale avec la Caisse des dépôts et consignations et la société publique locale (SPL) Confluence.

La démarche EcoCité de la Communauté urbaine de Lyon compte 4 priorités pour mettre en œuvre le plan énergie climat, qui se traduisent par 4 expérimentations répliquables à l'échelle de l'agglomération :

- la création d'un laboratoire de la ville de demain avec le macro-lot de Confluence,
- la rénovation en bâtiment basse consommation (BBC) de bâtiments existants,
- les réseaux de chaleur et les nouvelles énergies,
- la mobilité : la logistique urbaine, les dispositifs de régulation des véhicules polluants et la billettique intégrée.

Dans le cadre de ses compétences statutaires, la Communauté urbaine de Lyon a souhaité disposer d'une étude préalable à la réalisation d'un projet de Pass urbain qui consiste en une proposition de gestion intelligente de services urbains et en l'amélioration de leur accessibilité avec l'intégration pour l'utilisateur sur un seul support des accès aux services urbains (ex. : bibliothèques, piscines, etc.), aux services de mobilités douces (ex. transport en commun, Vélov, etc.) et aux services de mobilité routière (ex. parking, péage, etc.).

De son côté, SETEC ITS est un bureau d'études expert dans la mobilité et la billettique dont les compétences lui permettent de coordonner et d'assurer la production de cette étude.

La Communauté urbaine et SETEC ITS, dans le cadre de la démarche Ecocités, ont souhaité mettre en œuvre une démarche partenariale de recherche et de développement sur le périmètre de la Communauté urbaine portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité organisationnelle et technico économique d'un Pass urbain et le pré déploiement, à titre expérimental, d'une offre de services urbains intégrée visant à optimiser la gestion des services et des offres de mobilité de l'agglomération.

Aujourd'hui, une multitude de services urbains accessibles via des systèmes télébillettiques sont mis en place sur le territoire de la Communauté urbaine. Il s'agit de services de mobilité (transport en commun, vélos partagés, voitures partagées, train, ouvrages et autoroutes à péage, parkings, etc.) et aussi de services municipaux (musées, complexes sportifs, cantines scolaires, etc.). Ces services sont portés par des acteurs aussi bien publics (mairies, Communauté urbaine, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), Région Rhône-Alpes, Département du Rhône, etc.) que privés (sociétés privées d'autopartage, de péage, etc.).

La multiplicité des moyens d'accès et de paiements à ces services ne facilite pas leurs usages par les usagers et nuit à la lisibilité de l'offre globale.

La Communauté urbaine souhaite donc, dans le cadre de cette action EcoCité, favoriser :

- d'une part, l'accès aux services urbains avec un moyen unique d'accès afin de faciliter la vie des usagers,
- et d'autre part, la continuité entre les services de mobilité routiers et les offres alternatives à la voiture particulière, permettant une gestion globale plus efficace de la mobilité urbaine.

La convention de recherche et de développement proposée précise les conditions de réalisation de l'étude de faisabilité (phase 1) et de l'expérimentation pré déploiement (phase 2) en particulier les obligations des parties, la gouvernance du projet, les livrables et la gestion des droits de propriété intellectuelle dont la Communauté urbaine n'acquiert pas la propriété exclusive. Elle est passée en application de l'article 3 - 6° du code des marchés publics qui prévoit que les dispositions de ce code ne sont pas applicables aux "accords-cadres et marchés de services de recherche et de développements autres que ceux pour lesquels le pouvoir adjudicateur acquiert la propriété exclusive des résultats et finance entièrement la prestation".

Le coût du projet Pass urbain est de 565 000 €, la Communauté urbaine versant une participation à la convention de recherche et développement de 275 000 € à SETEC ITS.

Au titre de la convention locale, la Communauté urbaine percevra une subvention de la Caisse des dépôts et consignations de 106 750 €.

La synthèse financière du projet s'établit comme suit :

Coût du projet	Fonds propres SETEC ITS	Participation Communauté urbaine de Lyon à SETEC ITS	Autres financeurs	Valorisation temps/hommes pour la Communauté urbaine de Lyon	Subvention Caisse des dépôts et consignations perçue par la Communauté urbaine de Lyon	Charge nette pour la Communauté urbaine de Lyon
472 408 € HT (565 000 € TTC)	30 000 €	275 000 €	180 000 €	80 000 €	106 750 €	168 250 €

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le lancement du projet de Pass urbain dans le cadre du programme EcoCité,

b) - la convention de recherche et développement à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et SETEC ITS pour un montant de 275 000 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 617 - fonction 815 - opération n° OP08O2854.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.